



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0500**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2021 aux associations

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0500**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2021 aux associations**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Les associations que sont le Collectif logement Rhône (CLR), constitué sous forme de plateforme "Louez solidaire" (regroupant les associations Aides au logement des jeunes (AULOJ), Entre2Toits, Soliha et Un chez soi d'abord), Habitat et humanisme Rhône et Soliha, œuvrent dans le domaine du logement et développent des actions et des dispositifs qui concourent :

- au développement d'une offre de logements abordables et de qualité dans le parc privé pour répondre aux besoins des ménages aux revenus modestes,
- à l'adaptation au vieillissement et au handicap,
- à la prévention et à la lutte contre la précarité énergétique.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadres qui définissent et structurent les politiques locales en faveur de l'habitat - plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - et celles en faveur du logement des personnes défavorisées - plan local d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD).

Elles concourent également à augmenter l'offre de logements mobilisable dans le cadre de l'accord entre l'État et la Métropole pour une mise en œuvre accélérée sur la métropole lyonnaise du plan quinquennal pour le logement d'abord (LDA) et la lutte contre le sans-abrisme.

La présente décision porte sur le financement des actions développées par ces structures associatives pour l'année 2021.

II - Prospection et mobilisation d'offre de logements abordables dans le parc locatif privé : subventions proposées aux associations CLR et Habitat et humanisme Rhône

L'activité de prospection et de mobilisation d'offres de logements dans le parc privé consiste pour les associations à développer plusieurs activités complémentaires. Elles recherchent et aident les propriétaires bailleurs dans leurs démarches, en vue de la location à loyer modéré de leurs biens et assurent des services de gestion des logements et d'accompagnement des ménages.

La souplesse de cette forme d'intervention vise à produire une offre de logements réhabilités et abordables, de loger des publics aux revenus contraints et fragiles, dans des situations d'hébergement ou de logements insatisfaisantes, voire inexistantes, et de mener une gestion locative adaptée.

1° - Compte-rendu des actions réalisées et bilan au titre de l'année 2020

Par délibération du Conseil n° 2020-4203 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement d'un montant de 222 900 € au profit de plusieurs associations dans le cadre d'actions de médiation offre-demande, prospection et mobilisation d'offre de logements abordables dans le parc locatif privé ainsi que pour la mise en œuvre du LDA.

Ces subventions se sont réparties comme suit :

- 123 400 € au CLR pour ses actions de médiation offre-demande et de captation de logements locatifs abordables,

- 99 500 € à l'association Habitat et humanisme Rhône pour ses actions de médiation offre-demande et de captation de logements locatifs abordables ainsi que pour son inscription dans la mise en œuvre du LDA.

Pour rappel, en 2020, les associations suivantes ont été financées et ont obtenu les résultats suivants :

Structure porteuse	Subvention 2020 (en €)	Objectifs quantitatifs	Réalisations
CLR (AILOJ, Entre2Toits, Soliha et Un chez soi d'abord)	123 400	60 logements captés	31 logements captés dans des secteurs tendus de la Métropole 2 logements anciennement captés pour lesquels les propriétaires ont renouvelé leurs engagements en 2020
Habitat et humanisme Rhône	99 500	50 logements captés, dont 20 au titre du LDA	16 nouveaux logements captés en 2020 dont 2 dans le cadre du LDA 17 logements anciennement captés pour lesquels les propriétaires ont renouvelé leurs engagements en 2020

La difficile atteinte des objectifs quantitatifs de captation pour 2020 s'explique du fait de la tension forte du marché immobilier pouvant rendre peu attractifs les dispositifs de conventionnement à loyer social ainsi que par l'impact de la crise sanitaire.

En ce qui concerne le CLR, d'un point de vue qualitatif, 50 % des logements captés se situent en centre d'agglomération (Lyon et Villeurbanne), 60 % des logements sont de petites typologies (T1-T2), 11 logements ont fait l'objet de travaux financés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et 15 d'un mandat de gestion.

Les résultats de la plateforme restent stables par rapport à 2019 (36 logements avaient été captés).

En 2020, pour l'association Habitat et humanisme Rhône, 50 % des logements captés se situent au centre l'agglomération, 50% des logements sont de petites typologies (T1 et T2), 2 logements ont été conventionnés avec travaux et 15 logements font l'objet d'un mandat de gestion.

Les résultats de l'association Habitat et humanisme Rhône restent également stables par rapport à 2019 (19 logements avaient été captés).

2° - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour 2021

Les objectifs de captation et de mobilisation de l'offre pour 2021 sont fixés globalement à 110 logements répartis de la façon suivante :

- 60 logements captés par la plateforme du CLR,

- 50 logements nouveaux captés pour l'association Habitat et humanisme Rhône, dont 16 logements dans le cadre de Logement d'abord, ainsi que 16 renouvellements de conventions.

a) - Subventions aux associations du CLR - Montant proposé en 2021 : 123 400 € (subventions 2020 : 123 400 €)

Pour 2021, le projet du CLR est :

- l'amélioration du suivi et l'animation du groupement de moyen et des acteurs de la plateforme par l'intervention d'un chargé d'opération,
- le développement de la visibilité et de la notoriété de la plateforme par l'intervention d'un chargé de communication,
- la poursuite de la prospection active par des actions innovantes (intervention d'un négociateur immobilier à évaluer, etc.).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'apporter un soutien au CLR et aux associations qui le composent pour les actions de mobilisation d'une offre de logements à loyers modérés dans le parc privé existant et plus particulièrement pour la plateforme de mobilisation de l'offre et de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant global de 123 400 € pour l'année 2021.

b) - Subvention à l'association Habitat et humanisme Rhône - Montant proposé en 2021 : 99 500 € comprenant les interventions au titre du LDA (subventions 2020 : 99 500 € au titre de la captation et du Logement d'abord).

Pour 2021, le projet d'Habitat et humanisme Rhône est de continuer à développer son activité, à la faire évoluer, à la faire connaître pour répondre aux besoins des propriétaires et investisseurs et augmenter l'offre de logements à prix abordables dans le parc privé.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'apporter un soutien à l'association Habitat et humanisme Rhône pour ses actions de mobilisation d'une offre de logements à loyers modérés dans le parc privé existant et de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant global de 99 500 € pour l'année 2021.

III - Adaptation des logements au vieillissement et au handicap - Prévention et lutte contre la précarité énergétique - Subvention à l'association Soliha Rhône et Grand Lyon - Montant proposé en 2021 : 350 000 € (subvention 2020 : 200 000 €)

L'association Soliha Rhône et Grand Lyon est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables, reconnue par l'État en tant que "service social d'intérêt général".

L'association Soliha assure un rôle de guichet d'information et d'accompagnement des ménages modestes ou en situation de précarité pour l'amélioration de leur habitat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation de l'habitat au vieillissement ou au handicap, en lien avec les différents partenaires concernés (ANAH, Caisse d'allocations familiales (CAF), caisses de retraites, communes, Maisons de la Métropole, etc.).

En 2020, sur le territoire de la Métropole, l'association Soliha a informé 1 480 ménages et en a accompagné plus de 578 dans un projet de travaux.

Pour 2021, il est proposé que la Métropole apporte son soutien à l'association Soliha dans un objectif de déploiement de ses interventions, en particulier pour contribuer à la mise en œuvre du schéma directeur des énergies qui prévoit que soit intensifiées les démarches d'accompagnement et de financement des ménages modestes pour lutter contre les situations de précarité énergétique :

- informer 1 800 ménages pour améliorer leurs conditions d'habitat,
- accompagner 655 ménages dans leurs projets de travaux, dont 480 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique. Le soutien de la Métropole permettra que l'accompagnement et le montage des dossiers de toutes les aides soient gratuits pour les ménages modestes, après mobilisation de tous les financeurs de l'action,
- ces interventions comprennent un repérage et des visites à domicile et la participation à des temps de rencontre partenariaux, notamment avec les travailleurs sociaux de la Métropole. Elles doivent permettre le développement de solutions diversifiées (conseils, travaux, petits équipements, partenariat local pour résoudre la situation). Elles sont prévues en lien avec les Maisons de la Métropole (MDM) qui peuvent orienter des ménages auprès de l'association Soliha afin qu'une action renforcée soit conduite.

Compte tenu du travail mené par l'association, des résultats observés et des perspectives de déploiement, il est donc proposé à la Commission permanente d'apporter un soutien à l'association Soliha pour ses actions d'information et d'accompagnement aux démarches de travaux et de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant global de 350 000 € pour l'année 2021.

Synthèse :

	Bénéficiaires	Actions	Montant total de l'aide 2021 (en €)	Rappel montant aide 2020 (en €)	Évolution 2020-2021 (en %)
Actions poursuivies	CLR	prospection et mobilisation d'offres de logement abordable dans le parc locatif privé	123 400	123 400	0 %
	Habitat et humanisme Rhône	prospection et mobilisation d'offres de logement abordable dans le parc locatif privé	99 500	99 500	0 %
	Soliha Rhône et Grand Lyon	lutte contre la précarité énergétique et adaptation de logements : information et accompagnement aux travaux	350 000	200 000	75 %
Total			572 900	422 900	35 %

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 123 400 € au profit du CLR dans le cadre de la prospection et la mobilisation d'offres de logements abordables pour les ménages modestes,

- d'un montant de 99 500 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône dans le cadre de la prospection et la mobilisation d'offres de logements abordables pour les ménages modestes,

- d'un montant de 350 000 € au profit de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation de logements au vieillissement et au handicap.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et CLR, Habitat et humanisme Rhône, Soliha Rhône et Grand Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 572 900 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opérations n° 0P15O1172 et n° 0P15O3861A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.